



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION

“MAX SCHOENDORFF, ÇA PRESSE !”

Vendredi 19 juin 2026
ORDRE DU JOUR

Point n°1 – Validation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 10 Avril 2025

Validation du compte rendu de la dernière Assemblée Générale qui s'est déroulée le jeudi 10 avril 2025 à l'atelier Schoendorff du 38, rue Victor Hugo 69002 Lyon. Cette validation sera suivie d'un vote.

Point n°2 – Validation du procès-Verbal de l'Assemblée Constitutive du 16 Juin 2025

Adoptations des statuts de l'assemblée et validation de la composition du bureau du conseil d'administration de l'association. Cette validation sera suivie d'un vote.

Point n°3 – Bilan moral et rapport d'activité 2025/2026 (d'avril 2025 à mai 2026)

Le bilan et le rapport d'activités seront suivis d'un vote.

Point n°4 – Point financier du 1er janvier au 30 mai 2026

Le bilan financier partiel de l'année 2026, le compte en banque n'a été ouvert qu'en 2026. Et il n'y a pas eu de mouvement en 2025.

Point n°5 – Validation des membres du CA, élus et cooptés lors du CA du 8 mai 2026

Validation des membres du CA et du bureau élus et cooptés lors de ce conseil d'administration pour compléter l'équipe suite aux divers défections et démissions.

Point n°6 - Budget prévisionnel 2026 du 1er janvier au 31 décembre 2026

6.1) Point sur l'avancée des discussions avec le Président d' APICIL, M Philippe BARRET ? (APICIL propriétaire de l'immeuble et donc de l'atelier et de l'appartement).

Avril 2025 à mai 2026 : Partenaires financiers au bout d'un an d'activité ? Subventions au bout d'un an d'activité ? Créer une équipe qui s'attelle à monter les dossiers nécessaires.

6.2) Présentation du projet culturel et de son financement prévisionnel début AN 1.



6.3) - Gestion du Fonds qui appartient à la Succession SCHOENDORFF-MASSON (vente partielle par les Héritiers - avec l'aide de notre Association - afin de sauver le maximum et trier de manière sereine, de juin 2026 à juin 2027, cette Aventure et cette Histoire humaine, villeurbannaise, et lyonnaise). Pression logique des Héritiers (entre 3 et 5 personnes) devant la dette de la succession et des loyers qui court avec un retard actuel de 6 mois de loyer (le loyer de l'appartement est de 1 117,73 € par mois et celui de l'atelier est de 1 048,84 € par mois).

Assurance du Fonds à partir du 1er juillet 2026, assurance de l'atelier, assurance de l'appartement.

6.4) - Autorisation par l'Assemblée Générale de la reprise des 2 Baux du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2026 du 38, rue Victor Hugo et du 9, rue d'Auvergne à Lyon 2ème par l'**Association Max SCHOENDORFF, ça presse !**.

6.5) - Présentation du plan de financement pour l'AN 1 (Loyers et reprise des Baux notamment) et projection de l'AN 2 (négociation ou pas avec APICIL si projet culturel phare et viable ?)..

Création d'un groupe afin d'affiner et faire progresser ce projet. Avis de l'Assemblée ? Soutiens nouveaux ? Appel à de nouveaux dons.

Point n°7 - Plan Vote des cotisations 2027

Reconduction des tarifs 2026 ? proposition suivi d'un vote

Point n°9 - Plan Média international et valorisation du Patrimoine des Surréalistes Lyonnais et Villeurbannais.

Point n°10 - Questions diverses.

- Mairie de Villeurbanne. Quel est son avis et quels soutiens possibles ?
- En projet "Rue Max et Marie-Claude SCHOENDORFF" à Villeurbanne ?

Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire.

On vous invite pour un pot de l'amitié